

LE SIXIEME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 16.

DU MERCREDI 26^e DE JUIN 1555¹⁾.

Nous sommes venus à la seconde table de la Loy, où Dieu nous monstre comme nous avons à converser ici tous ensemble. Car comme il a esté touché ci dessus, il y ha deux choses principales en nostre vie: C'est que nous servions à Dieu purement, et puis que nous communiquions avec les hommes en toute integrité, et droiture, rendans à chacun ce qui luy appartient. Or comme l'honneur de Dieu est plus excellent que tout ce qui concerne les hommes, il a fallu qu'en premier degré et souverain la reigle en fust donnée, d'honorer Dieu comme nous devons: et cela s'est despesché en la premiere table. Ici donc Dieu commence à nous declairer comment nostre vie doit estre reiglee, si nous le voulons servir, quant aux hommes. Or nous avons aussi declairé que Dieu ne requiert point nul honneur de nous, pour besoin qu'il en ait, ou que cela luy apporte aucun profit: c'est pour nostre salut qu'il le fait. Ainsi donc il veut esprouver nostre obeissance, et l'amour que nous luy portons, quand il nous commande de cheminer avec nos prochains en toute droiture et equité, et que nous vivions ensemble en telle communion et concorde, qu'un chacun ne soit point adonné à soy: mais que nous communiquions ensemble, et selon que chacun a le moyen et pouvoir de bien faire, qu'il s'y efforce et s'y employe. Voila (di-ie) une esprouve que Dieu a mise pour cognoistre si nous l'adorons de coeur. Car nous pourrions faire beaucoup de belles mines, et ceremonies: Dieu ne se contentera point de cela. Et c'est mesmes pourquoy nostre Seigneur Iesus Christ dit, que le principal de la Loy est iustice, iugement, integrité, foy, or ce mot-la emporte loyauté. Quand donc nous conversons avec les hommes sans feintise que nous ne sommes point adonnez à finesses, ni malice, que nous desirons de servir à chacun, que nous maintenons le bien, resistons au mal entant qu'en nous est: voila le principal de la Loy. Non point que le service de Dieu doit estre oublié cependant, ou qu'il soit de moindre importance: mais pource qu'il est impossible que les hommes s'acquittent deument envers leurs prochains, sinon qu'ils soyent menez de la crainte de Dieu. Maintenant traittons ce commandement qui a esté recité, qui est *d'honorer pere et mere*. Or combien qu'ici notamment il soit fait mention du pere et de la mere: il n'y a nulle doute qu'il n'ait voulu bailler une doctrine

1) Ce sermon correspond au septième de la collection de 1562 p. 140—161.

generale pour avoir toute superiorité en honneur. Qu'ainsi soit, nous savons que la Loy est une reigle parfaite, et en laquelle il n'y a rien à redire. Or si elle n'avoit rien touché des autres superieurs, comme des princes et Magistrats, et ceux qui ont le glaive de iustice, si elle n'avoit rien touché des maistres: il y auroit quelque deffaut. Ainsi il faut conclure que Dieu a ici commandé que tous ceux qui sont en degré superieur, soyent honorez, et obeys. D'avantage puis qu'ainsi est que toute preeminence vient de Dieu, et que c'est un ordre establi par luy, sans lequel mesme le monde ne peut subsister: que seroit-ce, si Dieu n'avoit tenu conte de cela, quand il nous a donné une certaine forme de bien vivre et saincte? Et il ne faut point trouver estrange que sous une espee le tout soit compris: et desia nous avons touché que cela peut estre observé en la Loy: et nous le verrons encores d'avantage. Et ce n'a point esté que Dieu ne peust parler autre langage: mais c'est le meilleur pour nostre profit et instruction. Car nous savons que les hommes, combien qu'ils appetent d'estre veus subtils et aigus, ne laissent pas de se couvrir du bouclier d'ignorance: quand nous pouvons voir que la Loy de Dieu nous presse, nous voudrions bien avoir quelque excuse pour nous exempter de la subiection d'icelle. Or si la Loy de Dieu n'estoit propre pour enseigner les plus rudes, et idiots: beaucoup allegueroient qu'ils ne sont point clerics, qu'ils n'ont point esté à l'escole: il sembleroit donc que la Loy de Dieu ne les liast pas. Mais quand nous voyons que Dieu s'est abbaissé à nostre rudesse, et qu'il a parlé grossierement selon nostre portee: cela nous oste toute excuse, et nous coupe la broche, qu'il faut qu'un chacun se range, et que nous confessions que rien ne nous empesche: sinon que nous sommes rebelles à Dieu, et ne voulons point porter son ioug. Voila pourquoy sous une espee Dieu a compris le tout, afin de nous conduire comme des petits enfans qui ne sont point capables du tout d'estre enseignez en droite perfection. Tant y a que c'est le vray sens, et naturel du passage, comme nous le verrons ci apres. Car tout ainsi que Dieu a donné les dix parolles qu'il appelle: aussi il a adiousté l'exposition, afin que rien ne fust obscur, et qu'on ne peust revoquer en doute, ni en dispute, ce qu'on aura entendu. Nous voyons donc que Dieu s'est declairé plus à plein, et a monstré que non seulement il vouloit qu'on obeist à pere et à mere, mais à tous superieurs sans exception. Au reste notons que Dieu a ici parlé *d'honorer pere et mere*, pource qu'il nous a voulu attirer par les moyens plus propres, et convenables à nostre nature. Nous savons qu'il y a un tel orgueil aux hommes, qu'ils ne plient pas volontiers le col pour estre sous les autres,

chacun pense devoir estre maistre: mais tant y a qu'il est difficile aux hommes, iusques à tant que Dieu les ait rangez, qu'ils s'humilient et descendent iusques là, d'obeir simplement à ceux qui ont quelque autorité par dessus. Dieu donc voyant que c'est une chose si contraire à nostre nature, que subiection, afin de nous y attirer d'une façon plus amiable, nous a ici mis en avant le pere et la mere. Or c'est une chose execrable, et contre nature, si un enfant ne cognoist ceux par lesquels il est venu en ce monde, ceux qui l'ont nourri et substanté. Quand donc un enfant mesconnoist son pere et sa mere, il est un monstre: chacun l'aura en execration. Et pourquoy? sans que Dieu parle, sans que nous ayons nulle Escriture sainte, et qu'on nous presche beaucoup, nature desia nous monstre que c'est un devoir qui ne se peut rompre, que celuy de l'enfant envers le pere et la mere. Nous voyons donc l'intention de nostre Dieu, c'est qu'en nous proposant le pere et la mere, il nous a voulu gagner à soy, afin que nous ne soyons point si revesches, et que nous venions doucement pour recevoir la subiection qu'il met sur nous. Et d'autant que toute l'autorité que les hommes ont, procede de luy, il parle selon la police legitime: que nous soyons attentifs à luy faire l'hommage qui luy est deu, et que un chacun en son endroit obeisse à ceux qui ont superiorité par dessus luy, chacun regarde son estat, et condition, que les enfans honorent pere et mere, que tout le peuple honore ceux qui sont au siege de iustice, que les serviteurs facent le semblable envers leurs maistres: bref qu'il y ait une belle harmonie entre nous pour accorder, selon l'ordre que nostre Seigneur y a mis, lequel nous doit estre inviolable. Au reste quand il est ici parlé d'honneur, ce n'est pas seulement que les enfans facent caresse à leur pere, et à leur mere, qu'ils leur ostent le bonnet, et leur plient le genouil: car Dieu ne se veut point amuser à cela: mais l'honneur emporte beaucoup plus: c'est assavoir que les enfans suyvent le conseil de leur peres, et de leurs meres, qu'ils se laissent gouverner par eux, qu'ils mettent peine de s'acquitter de leur devoir: bref qu'un enfant cognoisse qu'il n'est pas en sa liberté ayant pere et mere. Voila en somme ce que Dieu a entendu par ce mot d'Honneur. Qu'ainsi soit, nous ne pouvons avoir meilleur ne plus fidele exposeur de la Loy que le S. Esprit qui a parlé par la bouche de Moyse, de tous les Prophetes, et notamment aussi de S. Paul. Car nous verrons ci apres que Dieu a declairé le sommaire de ceste sentence, c'est assavoir qu'il ne suffit pas que les enfans facent quelque reverence de la teste, ou du genouil à pere et à mere: mais qu'ils leur soyent subiets, et qu'ils s'employent à les servir tant qu'ils en auront la faculté. Et S. Paul n'allegue point

ceci pour nous exhorter à faire quelque ceremonie: mais il dit que les enfans soyent subiets à peres et à meres. Il met notamment ce mot de Subiection. Ainsi donc nous voyons que ceci emporte, et quel est le sens naturel du passage. Or maintenant retournons à ce que nous avons touché en bref, afin d'en faire nostre profit, et d'en recueillir doctrine qui nous soit utile. En premier lieu que les enfans cognoissent, puis que Dieu leur a donné des peres, et des meres, que c'est bien raison qu'ils leur obeissent, ou autrement ils monstrent qu'ils sont contempteurs de Dieu: et ceste rebellion qu'ils font à leurs superieurs, ne s'adresse point aux hommes ni aux creatures: mais c'est autant comme si la maiesté de Dieu, et sa gloire estoit foulée au pied. Il est dit que nous n'avons qu'un pere au ciel, à parler proprement: et cela n'est pas seulement entendu quant aux ames, mais aussi quant aux corps. Cest honneur donc est propre à Dieu seul, d'estre nommé pere, et ne peut convenir aux hommes, sinon entant qu'il luy plaist de leur communiquer. Or maintenant puis que ce tiltre de Pere est comme une marque que Dieu a imprimee aux hommes: on voit que si les enfans ne tiennent conte de pere et de mere, qu'ils font iniure à Dieu. Autant est-il de tous ceux qui n'obeissent point à leurs Princes, et à leurs Magistrats: et des serviteurs qui voudroyent avoir confondu tous degrez, et voudroyent dominer sans ordre. Et voila aussi pourquoy les Payens ont appliqué ce mot de Pieté à l'honneur que nous rendons à pere, et à mere, et à tous ceux qui sont en autorité par dessus nous. Pieté, à parler proprement, est la reverence que nous devons à Dieu: mais les Payens, combien qu'ils fussent povres aveugles, ont cogneu que Dieu non seulement veut estre servi en sa maiesté, mais quand nous obeissons à gens qui dominent par dessus nous, en somme, il veut esprouver nostre obeissance en cest endroit. Et ainsi d'autant que les peres et les meres, les Magistrats, et tous ceux qui ont maistrise, sont lieutenans de Dieu, et representent sa personne: il est certain que si on les mesprise, et qu'on les reiette, que c'est autant comme si on declairoit qu'on ne veut point obeir à Dieu. On aura beau protester tout l'opposite: mais la chose est telle neantmoins. Si les povres incredules ont cogneu cela, et que Dieu leur ait laissée une telle affection: quelle excuse y aura-il pour nous, si nous ne le cognoissons encores mieux? Quand nous oyons que tout parentage procede de Dieu, comme saint Paul le prononce, et que nous sommes par ceste union de Iesus Christ ramenez là: n'avons-nous point une declaration beaucoup plus expresse? faut-il que les Payens encores soyent nos docteurs? Mais quand ceux qui s'appellent Chrestiens, feront ici des aveugles, ou qu'ils bou-

cheront leurs oreilles, pour ne point cognoistre ce que Dieu leur a declairé par les povres ignorans: mal-heur sur eux et tant plus horrible condamnation. Notons bien donc qu'en somme nous ne pouvons pas vivre ici bas ensemble, que cest ordre que Dieu a mis ne soit gardé saintement: c'est assavoir, que tous ceux qui ont superiorité ne soyent en honneur, qu'on ne les prise, et qu'on ne leur obeisse: sans cela il y aura une horrible confusion. Ceux donc qui ne se peuvent assuiettir aux magistrats, ceux qui sont rebelles à peres et à meres, ceux qui ne peuvent porter nul ioug de maistres et de maistresses, monstrent assez qu'il ne tient point à eux qu'ils ne pervertissent tout ordre de nature, et qu'ils ne meslent le ciel avec la terre, comme on dit. Car voila le moyen seul par lequel Dieu a voulu conserver le genre humain. Et nous voyons de faict ce qu'il dit, que quand il envoie des Magistrats, et des Princes, qu'il met la crainte d'eux non seulement sur les hommes, mais aussi sur les bestes. Voila comme il en est parlé en Daniel. Et de là nous pouvons recueillir, que ceux qui s'eslevent contre la police instituee de Dieu, qui taschent à tout troubler, et faire que tout soit en confusion, que ceux-la sont pires que les bestes brutes, et sont dignes d'estre renvoyez à telle escole. Car nostre Seigneur pour faire honte aux hommes, qui sont creatures raisonnables, dit que la crainte des Princes, et des Magistrats doit estre estendue iusques aux bestes brutes. Ne voit-on pas donc que le diable possede tous ceux qui ne se peuvent ranger en toute modestie à la subiection qui est establie de Dieu, et sans laquelle il faut que tout perisse, et soit confus en ce monde, comme nous avons desia declairé? Et pourtant si nous sentons de la hauteur en nous, et qu'il nous face mal d'estre subiets: combattons contre un tel orgueil, et que l'autorité de Dieu nous suffise pour bride. Car quand nous serions plus que sauvages, encores ceci nous doit enchaîner (par maniere de dire) oyans que Dieu declaire qu'il n'est point honoré de nous, sinon que nous luy facions hommage en la personne de ceux qu'il a constituez en son lieu, et ausquels il a imprimé son image. En somme nous voyons que la charité commence par ce bout, que nous soyons humbles, et modestes, et que nul ne s'esleve en fierté et presumption, que nul ne se prise par trop: mais que nous soyons prests de nous humilier, pour nous ranger à tout ce qu'il plaira à Dieu. Et voila pourquoy aussi S. Paul nous rameine à la charité, quand il expose ce commandement d'obeyr aux Magistrats. Car il monstre que si nous n'avons point ceste douceur en nous, de plier le col, quand nostre Seigneur nous met un ioug dessus, que nous n'avons nulle charité envers nos prochains: si nous appetons confusion et meslinge, et que les supe-

rieurs n'ayent plus nulle reverence, il faudra que tout vienne en brigandage. Il vaudroit beaucoup mieux que chacun vesquist à part, et sans compagnie, que de voir une telle confusion comme il y auroit, si nous ne gardions la police que Dieu a instituee. Retenons bien donc, que pour vivre avec nos prochains, il faut qu'un chacun corrige ceste hauteur et presumption, et ne la point retenir en nos coeurs: mais que nous apprenions d'estre humbles, et modestes, et que nous sachions que c'est de nous ranger avec les plus petits, comme S. Paul en parle. Et pour ce faire que nous regardions à ce que nous pouvons valoir. Car voila qui nous abuse, qu'un chacun voudroit avoir plus grande preeminence que Dieu ne luy donne: car nous sommes aveugles pour nous oublier. Et outre cela nous ne cognoissons point nos povretez, et nos vices. Chacun donc cuidera estre merveilles, où il n'est rien. Et puis nous sommes si enclins à ne tenir conte de nos prochains, que mesme nous desprisons toutes les vertus que Dieu aura mises en eux. Voila donc une malice, et ingratitude, qui nous incite à orgueil, tellement qu'un chacun s'attribue plus qu'il ne luy appartient. Et voila pourquoy nous ne pouvons nous ranger comme nous devrions. Mais au lieu de cela, apprenons de faire hommage à Dieu, quand nous voyons qu'il a commandé que nous obeissions à nos superieurs: et puis, que nous cognoissions que tels qu'ils sont, il nous les donne. Quand un enfant aura son pere et sa mere, il ne faut point qu'il dise: O voila mon pere n'est pas tel du tout qu'il devroit, i'y trouve à redire. Or si est-il ton pere. Il faut que ce mot-la te contente, voire si tu ne veux aneantir tout: si tu ne veux abolir l'ordre de nature. Il faut que ce que Dieu a institué soit de nulle vateur, et de nul effect, ou il faut que tu honores ton pere tel qu'il est. Et pourquoy? Celuy qui t'a commandé d'honorer ton pere et ta mere, il t'a donné un tel pere que tu l'as. Autant en est-il des maistres, des princes et superieurs: car ils ne viennent point à l'aventure, c'est Dieu qui les envoie, comme saint Paul en parle, et comme toute l'Escriture en est pleine: mesmes notamment nous sommes aussi ramenez à cognoistre par experience la providence de Dieu, et le soin paternel qu'il a de nous, quand il institue des magistrats. Apprenons donc de contempler la bonté de Dieu, en tous ceux qui ont superiorité par dessus nous, afin de nous ranger en leur obeissance. Voila ce que nous avons à retenir. Or puis qu'ainsi est que Dieu a ici donné en un mot, et en un bref sommaire, la reigle d'obeir à tous superieurs: notons que par cela il ne resigne point son droit, il ne se deporte pas de ce qui luy est propre: il faut donc que Dieu retienne tousiours le degré souverain. Et de faict, puis que tout parentage

procède de luy, (comme desia nous avons allegue le passage de S. Paul): notons que quand nous obeissons à pere et à mere, aux princes, et magistrats, aux maistres et maistresses, que c'est comme à ceux qui sont officiers de Dieu. Il faut donc que Dieu soit honoré par dessus tous: voire tellement que l'honneur que nous rendons aux hommes mortels, n'empesche pas que nous ne luy rendions le service, et l'hommage que nous luy devons, et qu'un chacun tasche de s'acquitter envers luy principalement. Il fera beau voir, qu'un homme obeisse à un officier: et cependant qu'il crache au visage du Juge, et du Prince: où sera-ce aller? Or autant en est-il quand nous voudrions debouter Dieu de sa preeminence, et que nous voudrions tellement obeir aux hommes, que cependant nous ne tenions conte de celuy qui est par dessus tous. Car cela est contre nature, que l'autorité qui sera aux hommes, obscurcisse nullement la gloire de Dieu. Notons bien donc que quand il nous est commandé d'obeir à nos superieurs: il y a ceste exception, que cependant cela ne derogue rien au droit qui appartient à Dieu, duquel il a esté desia traité en la premiere table. Car nous savons que le service par lequel Dieu est adoré, doit aller devant toutes autres choses. Et voila pourquoy aussi saint Paul nous voulant donner l'exposition de ce passage, notamment adiouste que les enfans doyvent obeir à peres et à meres, voire selon le Seigneur. Et nous avons dit aussi que c'est le fondement sur lequel nous devons bastir, pour estre obeissans, et humbles, et suiets à nos superieurs: c'est assavoir, de cognoistre que Dieu est représenté en leurs personnes. Or maintenant qu'on oste le fondement, ne faut-il pas que tout l'edifice trebusche, et s'en aille bas? Or est-il ainsi que tous ceux qui n'ont point regard à Dieu ostent le fondement de ceste doctrine: ainsi donc la procedure est trop vicieuse et perverse. Or ceci doit admonnester aussi bien ceux qui sont en autorité, comme ceux qui leur sont subiets. Si donc les hommes et les femmes ont des enfans: ils doyvent cognoistre qu'il ne leur est deue subiection, si ce n'est que Dieu domine par dessus. Que faut-il donc maintenant? Qu'un pere instruisse soigneusement ses enfans en la crainte de Dieu, et qu'il commence à monstrier le chemin: que la mere face le semblable: que Dieu ait son hommage par dessus les grands et les petits, les vieux et les ieunes. Que les magistrats taschent que Dieu soit servi et honoré, qu'ils maintiennent en tant qu'en eux sera, tout ce qui appartient à ceste fin: qu'ils monstrent que vraiment ils sont ses officiers, puis qu'il leur fait l'honneur, qu'ils meritent d'estre assis au siege qui est dédié à sa maiesté, de porter le glaive qui luy est sacré. Puis qu'ainsi est donc qu'il les a eslevez en telle dignité, de laquelle ils

n'estoyent pas dignes: que pour le moins ils monstrent que c'est en son Nom qu'ils ont autorité, et qu'ils la rapportent à luy. Voila donc comme les princes se doivent acquitter de leur devoir. Chacun doit faire le semblable en sa maison, et en sa famille: que ceux ausquels Dieu a fait la grace d'avoir des serviteurs et chambrieres, regardent bien qu'il y a un maistre par dessus tous, et qu'il faut que celuy-la soit tellement obey, que son droit luy soit reservé en son entier. Voila (di-ie) l'instruction que doyvent prendre tous superieurs en quelque degré que ce soit, de ce qui leur est commandé d'obeir à Dieu. Au reste quand peres et meres, et magistrats se voudroyent eslever contre Dieu, et s'eslever en telle tyrannie, qu'ils usurpassent ce qui appartient à Dieu seul, et qu'ils nous voulussent destourner de son obeissance: voila une exception que nous avons desia mise, laquelle fait qu'ils ne doyvent point estre obeis. Il faut donc que Dieu marche devant: et puis apres que les creatures suyvent, comme en ordre subalterne, ainsi qu'on dit. Et de faict, voila qui est cause souvent que la modestie et humilité est si mal gardee au monde, que les enfans se dressent contre peres et meres, et sont là comme bestes furieuses: que les peuples sont pleins de malice, et de rebellion, que les serviteurs aussi sont pleins desloyauté, et qu'on n'en peut chevir en façon que ce soit: c'est une iuste punition de Dieu sur ceux qui ont abusé de la dignité qu'il leur a donnée. Car souvent nous voyons que les princes ne dominant pas pour magnifier le Nom de Dieu, et faire qu'il soit honoré comme il le merite: mais tout au rebours ils voudroyent se faire des idoles, et quasi arracher Dieu de son siege, pour s'y colloquer. On verra cela: pour le moins on verra les princes dominer à bride avallée: et il faut que Dieu s'en venge. Les peres et meres quel zele et affection ont-ils d'instruire leurs enfans en la crainte de Dieu? ce leur est tout un, moyennant qu'ils les avancent selon le monde: et mesme il semble qu'ils les veulent nourrir en toute impiété et en mespris de Dieu et de sa parole. Si les peres ont esté des loups, ils voudront avoir des louveteaux: si les peres ont esté des vieux renards, ils voudront avoir des renardeaux: s'ils ont esté des serpens, ils voudront avoir une lignee semblable. On voit cela. C'est donc bien raison que Dieu se venge, quand les creatures s'oublent ainsi: et sur tout quand les hommes ne cognoissent pas que Dieu leur a tendu la main, pour les eslever, et pour leur communiquer une partie de son honneur, voire en degré subalterne. Il faut tousiours retenir cela. Mais encores, n'est-ce pas une ingratitude villaine, quand un homme qui est en autorité de iustice, ne cognoist point: Qui suis-ie? me voici un povre ver de terre: et

Dieu veut que ie porte son Nom, comme de par luy, que le pratique quant et quant en l'authorité qu'il m'a donnée. Quand un homme ne cognoist point cela: n'est-il pas ingrat par trop? Apres, quand les peres ne regardent point: Voici Dieu qui est pere unique de tout le genre humain: et toutesfois il m'a attribué ce tiltre tant honorable. C'est donc bien raison que i'advise à luy en rendre conte. Quand les maistres et maistresses ne cognoistront point: Nous ne valons pas mieux que les autres, et Dieu nous a voulu honorer, non seulement quand il nous a creez à son image, mais qu'il nous a donné encore ceci pas dessus ceux qui nous sont subiets: quand (di-ie) on ne cognoistra point tout cela, ne faut-il pas dire que les hommes soyent du tout abbruttis? Notons bien donc que souvent les rebellions procedent de là, que ceux qui sont en autorité, n'ont point cogneu leur office: c'est qu'ils devoient procurer sur tout que Dieu eust son hommage, qu'on le servist, et qu'on luy fust subiet. Il est vray que les enfans, les peuples, les serviteurs ne seront point excusez pour cela: mais si voyons-nous que c'est une iuste vengeance de Dieu: et d'autant plus devons-nous estre incitez à suivre ce qui nous est monstré, tant en ce passage, qu'en toute l'Escriture saincte, là où ce commandement nous est declairé. Advisons bien donc en somme, chacun en sa vocation, et en son estat, de nous acquiter: que ceux à qui Dieu a fait cest honneur de leur donner le baston de iustice, et les mettre en son siege, advisent bien de dominer au nom de Dieu, et faire qu'il soit servi et honoré de tous, et qu'ils soyent comme miroirs pour monstrier bon exemple, qu'ils tiennent leurs subiets en bonne bride et en tel ordre que le Nom de Dieu soit benit, et que la bouche de tous mesdisans soit close. Voila pour un item. Que les peres et meres ayent le soin de bien instruire leurs enfans, qu'ils facent qu'ils cognoissent Dieu pour leur pere seul: et quant à leurs serviteurs et chambrieres aussi, qu'ils s'en servent tellement, que Dieu ait tousiours le principal. Qu'ils ne facent point comme on a de coustume: car c'est tout un aux hommes, moyennant qu'ils soyent servis à leur profit, et à leur contentement: et Dieu cependant sera là oublié. Mais que les maistres cognoissent qu'il faut que Dieu domine par dessus eux, et par dessus ceux qui leur son suiets. Voila quant à ceux qui sont en autorité. Or de nostre part, advisons bien quand il y a des magistrats, si nous leur sommes rebelles, si nous osons nous eslever contre la police, si nous taschons de ruiner l'ordre que Dieu a mis: que nous ne faisons point outrage aux creatures: mais que c'est Dieu qui est assailli par nous. Et que pouvons-nous gagner en luy faisant la guerre? pourrons-nous estre les plus forts? non: mais il se

vengera sans coups ruer, qu'on sera tout esbahi qu'il aura maintenu ce qu'il avoit ordonné de sa bouche, voire d'une vertu admirable. Voila quant au premier. Et puis, que les enfans advisent de n'estre point outrecuidez, et de n'estre point aussi volages, ni adonnez à leurs appetis, mais qu'ils se rangent paisiblement à peres et à meres, sachans qu'ils combattent à l'encontre de Dieu, quand ils ne se peuvent assubiettir à ce ioug que nostre Seigneur leur a mis. Que les serviteurs et chambrieres cognoissent, que s'ils refusent la subiection des hommes ausquels ils servent, que Dieu y est offensé et qu'il faudra en la fin qu'ils soyent coupables de ce qu'ils n'ont point voulu estre gouvernez par sa main. Or cependant notons, qu'il faut que Dieu soit honoré le premier: que les peuples obeissent tellement à leurs princes, et magistrats, que cela ne derogue en rien au droit que Dieu se reserve, comme aussi il en est bien digne. Que si les Princes nous veulent induire à mal-faire, et qu'ils vueillent renverser la pure doctrine de Dieu, comme nous voyons par trop au monde, que ceste fureur est en beaucoup, qui voudroyent que la religion se fleschist à leur poste, pour en faire comme une image de cire, et qu'elle se pliait à leur fantaisie, on verra cela: or ia à Dieu ne plaise qu'ils soyent obeis en cest endroit. Car qui sont-ils? Ils ont perdu toute autorité, quand ils se revoltent par dessus celui qui a l'empire souverain. Il faut que les diables plient le genouil devant Dieu, et nostre Seigneur Iesus Christ: et voici des hommes mortels qui voudront usurper telle maistrise, que cependant l'honneur de Dieu sera renversé, et toute sa religion mise bas. Ainsi donc apprenons d'obeir tellement, et à princes, et à peres, et à meres: que Dieu retienne son droit en toute integrité, et que nous ne soyons point empeschez de luy faire l'hommage qui luy appartient: mais entant que nous pourrons sans blesser nostre conscience, il faut que nous leur obeissions paisiblement. Encores que ceux qui ont autorité par dessus nous, ne s'acquittent point de leur devoir: si ne faut-il point que les enfans se despittent, quand leurs peres leur seront trop aspres, qu'ils exerceront trop grande rigueur sur eux. Vray est qu'il est deffendu aux peres d'user de cruauté contre leurs enfans, et mesmes de les discourager: mais encores que les peres ne fussent pas si bien advisez de gouverner leurs enfans doucement: si faut-il que les enfans portent cela patiemment. Il faut que nous endurions (en somme) de tous ceux qui ont autorité par dessus nous. Voila donc ce que Dieu a voulu signifier en ce commandement. Or il adiouste aussi la promesse: *Afin que tes iours (dit-il) soyent prolongez, et que tu prosperes sur la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne.* Il y a encores, que selon que nous som-

mes difficiles à nous ranger à humilité, Dieu nous a ici adiousté un coup d'esperon, disant: *Ton Dieu le te commande*. Et c'est pour confermer la doctrine que nous avons desia touchée: c'est assavoir que ce sont vains subterfuges et frivolles, de disputer, si ceux qui sont en degré d'honneur par dessus nous meritent d'y estre, s'ils s'acquittent de leur devoir, comme ils y sont parvenus: tout cela doit estre abbattu. Et pourquoy? Car il nous faut contenter de ce que Dieu ordonne: et acquiescer du tout à son bon plaisir. Voila pourquoy Moïse adiouste notamment ici: *Selon que l'Éternel ton Dieu te l'a commandé*. Comme s'il disoit: Il est vray que les hommes tousiours regimbent tant qu'ils peuvent: si on les veut assuiettir, ce ne sera point de leur bon gré: et puis il y a leur arrogance qui les sollicite tousiours à se vouloir eslever par trop. Ainsi donc il n'y aura point de subiection volontaire, iusques à ce que Dieu y ait besongne: mais vous voulez estre rebelles à Dieu (dit-il) quand vous entrez en ces disputes: Faut-il que celuy-là domine sur moy, et que ie luy obeisse, veu qu'il n'est pas plus digne que moy? Si vous portez ainsi envie aux hommes: voila Dieu qui se met au devant: et il veut savoir s'il sera servi de vous, ou non. Et quand il vous envoie ses lieutenans, vous ne les voulez pas recevoir. C'est un certain signe que vous repoussez aussi bien son ioug, et par ce moyen que sa iustice est violée, et qu'il se sent outragé par vous. Puis qu'ainsi est donc, cognoissez (dit Moïse) que les enfans qui sont rebelles à peres et à meres, auront beau alleguer ceci, et cela: que les peuples qui esmeuvent troubles contre leurs superieurs, pourront avoir des excuses: mais tout cela ne servira rien. La raison? c'est que Dieu qui a établi les superioritez en ce monde, veut aussi qu'on les garde: il en a prononcé la sentence, laquelle ne se peut retracter. Quand Dieu a donné son arrest, il ne faut plus entrer en question de ce qui se doit faire: mais il faut acquiescer, et avoir la bouche close. Or cependant encores nostre Seigneur en ce commandement use de sa bonté: et le fait pour nous mieux gagner et nous attirer, pour obeir à nos superieurs, quand il adiouste la promesse. Car comme dit S. Paul, voici le premier commandement de la Loy qui a promesse speciale. Il est vray que nous avons bien veu ci dessus, que Dieu fait misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment: et cela estoit adiousté au commandement où Dieu nous monstroït qu'il veut que son service soit gardé en toute pureté, qu'on ne decline point à idolatrie, ni superstition. Mais ceste promesse-la s'estend à toute la Loy, comme nous avons veu: ceste-ci est seulement adioustee au commandement d'obeir à pere et à mere. Quand nous voyons que c'est un sacrifice agreable à Dieu, que ceux qui

sont en subiection, s'y tiennent, et qu'ils ne font point des rebelles ni des farouches, mais qu'ils plient le col pour se ranger, et qu'ils monstrent que vrayement ils veulent obeir à Dieu, d'autant qu'ils ne refusent pas d'estre subiets aux hommes mortels qu'il a envoyé, et constitué en son Nom. Voila donc à quel propos ceste promesse est donnée, c'est assavoir, que Dieu voyant que nous sommes durs à l'esperon, nous a voulu amolir le coeur, et par douceur et humanité nous a voulu gagner, afin qu'il ne nous face point mal, et qu'il ne nous soit point grief ne dur d'obeir à nos superieurs. Or pource que le tout ne se peut pas maintenant despescher: nous retiendrons en somme, que pour bien servir à Dieu, il nous faut abbatre tout orgueil, et toute presumption en nous. Combien que de nature nous ayons ceste maudite racine de nous vouloir eslever, que l'ambition domine en grands et petis: si faut-il neantmoins pour nous preparer au service de Dieu, que cela soit mis bas. Et pourquoy? C'est par où nous devons commencer la vraye obeissance, qu'humilité. Car quant aux hommes, notons bien que nous ne pourrions pas vivre en paix et concorde, sinon que ceux que Dieu a instituez en estat et dignité, soyent obeis, qu'on les recoyve en son Nom, et qu'on s'assuiettisse à eux: autrement il faudra que tout soit perverti, et que nous soyons pires que bestes sauvages au milieu des forests. Et ainsi tous ceux qui sont rebelles à la superiorité legitime, sont comme ennemis de Dieu, et de nature, et de tout le genre humain: ce sont des monstres qu'on doit detester. Or quand nous aurons monstré nostre obeissance, estans subiets à ceux que Dieu a constitué par dessus nous: apprenons aussi que nous avons bien raison de nous humilier sous luy, et en telle sorte qu'il soit servi de nous: non point par ceremonie, mais que en verité, en pure conscience, nous luy facions l'hommage qui luy appartient, que son honneur sur tout nous soit en recommandation. Et mesmes que toutes les polices du monde nous amènent là: C'est que Dieu ait son throne eslevé par dessus tous les cieux. Et combien que les enfans obeissent à peres et à meres, que les peuples obeissent à leurs Magistrats, et qu'en chacune maison on voye là aussi bien un tel ordre que Dieu veut, qu'il y ait quelques degrez: que cela nous attire plus haut, c'est que nous cognoissions que Dieu qui a l'empire souverain du monde, doit presider sur toutes creatures, et sur toute nostre vie, en somme. Et ainsi voyons-nous que toute l'obeissance qui est renduë aux creatures mortelles, doit tendre à ceste fin-la, que Dieu soit purement adoré. Et d'autant plus voyons-nous combien ceste maudite Papauté nous doit estre detestable. Car voila une hauteur qui s'est eslevée au monde: mais à quelle fin, sinon

à ce que Dieu soit dechassé de son siege, et de son honneur qui luy appartient? Car le Pape alleguera bien qu'il faut estre subiet à ses superieurs. Mais quoy? Tient-il nul ordre ne de Dieu, ne de nature? Non: mais tout au contraire, il a voulu despiter tout ce qui est contenu en l'Eseriture sainte, renversant tout l'ordre et police que Dieu nous a commandé. Il se dira Vicair de Iesus Christ: et cependant on voit qu'il a osté Iesus Christ de son siege, qu'il n'est plus chef de son Eglise. Apprenons donc d'avoir en detestation ce que le Diable a ainsi eslevé à l'opposite, et tout au rebours de ce que Dieu a institué en ce monde. Et cependant si nous voyons quelque fois que les choses n'aillent point comme elles devroyent, que les superieurs abusent de leur puissance: cognoissons qu'ils ne peuvent pervertir ce que Dieu a institué quant aux royaumes et empires, quant à l'Alliance de iustice: il faut que tout cela soit gardé. Car il a son fondement de Dieu: ce n'est pas comme de ceste Papauté infernale qui n'a nul fondement: mais au contraire nous savons, que Dieu veut qu'il y ait des Rois, et Princes, et gens de iustice: il faut donc que cela soit observé. Et quand ils ne s'acquitteront point de leur devoir, que les Peres useront de tyrannie envers leurs enfans: gemissons, et sachons que cela procede de nos pechez. Et quand Dieu souffre que l'ordre qu'il a institué ne s'observe pas, mais que tout est desbordé: cognoissons que tant plus soigneusement nous faut-il recourir à luy, et le prier qu'il remette les choses en tel estat, qu'on cognoisse que nous ne demandons sinon d'estre gouvernez par luy, comme c'est aussi par ce moyen-la qu'il procure nostre salut.

LE SEPTIEME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 17.

DU LUNDI 1^R DE JUILLET 1555.

Nous avons desia veu, comme pour bien vivre avec les hommes, il nous faut porter obeissance à nos superieurs. Car c'est le premier que Dieu nous commande en la seconde table de la Loy: d'autant qu'en venant de luy aux hommes, il y a le moyen d'honorer ceux qu'il a constitué par dessus nous. Il est vray que quand on parle des hommes, il y a quelque communauté esgale: car nous sommes tous descendus de la race d'Adam: nous sommes d'une mesme nature: tout cela emporte, que les hommes sont pareils. Mais cependant puis qu'il a

pleu à Dieu de mettre certains degrez: il faut revenir là, et observer cest ordre, que celui qui a quelque preeminence et dignité, soit recogneu pour tel qu'on l'honore. Et ne faut point ici alleguer: Pourquoi vaut-il mieux que moy? Car cela ne vient point de ce que l'un vaille mieux que l'autre: mais c'est pource que Dieu a voulu que ceux ausquels il a donné quelque preeminence, soyent ainsi en honneur. Or ce n'est point assez que les enfans honorent leurs peres, pour leur porter quelque reverence: mais il faut qu'ils les secourent, il faut qu'ils s'employent pour eux, tant qu'il leur sera possible, ainsi que nostre Seigneur Iesus Christ le monstre, que ce n'est qu'hypocrisie, quand les enfans seulement feront quelque signe d'honorer leurs peres et meres, et cependant qu'ils les laisseront là en necessité, et qu'au besoin il ne leur chaut de s'acquitter de leur devoir. Cela est frauder les peres de ce qui leur appartient: et c'est se mocquer de la Loy de Dieu, quand on la veut ainsi observer par ceremonies. Autant en est-il de toute subiection: car elle n'emporte pas qu'on face seulement signe d'honneur: mais qu'on rende le droict à celui qui a quelque preeminence, et que cela mesmes se face de bon gré. Il est vray, (comme desia nous avons traité) que les hommes voudroyent bien estre exemptez de toute servitude: mais puis que Dieu a institué un ordre divers, il nous y faut ranger de bon coeur et non point par force. Car que serace si nous obeissons à Dieu en despit de nos dents, et que nostre coeur rende tout au rebours? Il faut donc que la volonté y soit, et que nous trouvions bon et amiable tout ce que nostre Seigneur nous a commandé. Voila donc l'entree de bien cheminer avec les hommes, c'est qu'en cognoissant que les peres et meres, et tous superieurs sont eslevez en dignité par dessus le reste, qu'on les honore: ou autrement Dieu est violé en leurs personnes: c'est autant comme si on refusoit de luy faire hommage, et de s'assuettir à luy. Or apres que Moysse a mis ce commandement cinquiesme, il adiouste: *Que nous ne soyons point meurtriers*. Il est vray que de prime face il sembleroit que Dieu n'amenast point son peuple à grande perfection, en luy deffendant les meurtres: mais nous avons à noter, que Dieu a voulu comprendre en un bref sommaire tout ce qui est requis pour bien reigler nostre vie: il ne falloit donc rien oublier, ne laisser derriere. Or cognoissons comme la vie des hommes sera bien reiglee, et deument: ce sera quand ils s'abstiendront de mal faire, de toute iniure et violence, et puis qu'ils cheminent en chasteté, honnestement, et puis qu'ils ne font nul dommage à autrui: et d'autre costé, que mesmes en leurs langues ils se gardent de nuire par quelque fausseté, par quelques mensonges. Il faut que toutes ces choses-la soyent en

1) Ce sermon correspond au huitième de la collection de 1562 p. 162—183.

Calvini opera. Vol. XXVI.